

**N° 115/22**

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 1<sup>er</sup> juillet 2022
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 13 juillet 2022

**Objet de la délibération :**

Aide à l'immobilier  
d'entreprise : SARL Le Verger

Nombre de membres	
- En exercice :	97
- Présents titulaires	69
- Absent(e)s :	
· Dont suppléé(e)s	3
· Dont représenté(e)s	14
· Excusé(e)s :	8
· Non excusé(e)s :	3
- Votants	86

Résultat du vote	
- Pour :	86
- Contre :	0
- Abstention :	0

*Extrait du Registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire de la Communauté de  
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)*

**SÉANCE DU 7 JUILLET 2022**

L'an deux mil vingt-deux,

Le sept juillet,

Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni à la salle culturelle de Quingey, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de juillet.

**Présent(e)s** Mesdames et Messieurs les membres en exercice.

Joël BOLE à Vincent MARGUET, Frédéric BONNEFOI à Didier LAITHIER, Franck COLLINET à Christophe JOUVIN, Cyrielle DELISLE à Alain OUDET, Jean-Marie DONEY à Philippe MARECHAL, Vanessa DORDOR à Gérard COULET, Catherine FESSELIER à Colette GROLEAU, Bernard HUOT-MARCHAND à Maxime GROSHENRY, Sébastien LAITHIER à Christophe JOUVIN, Nathalie LAURENT à Mireille PICARD, Romuald MAUGAIN à Jean-Claude GRENIER, Alain MONNIER à Guillaume AYMONIN, Angèle PRILLARD à Christophe FAIVRE-PIERRET, Marie-Christine VERNEREY à Daniel PERNIN

**Procuration**

**Suppléé(e)s**

Laurence BREUILLON par Daniel BRANCHER, Pascal DUGOURD par James PROUTEAU, Gérard MOUGIN par Pierre PROST

**Excusé(e)**

Henri BARBET, Alexandre COULET, Olivier DARD, Françoise GOUBET, Elisabeth JACQUES, Sylvie LHERITIER, Serge MONNET, Pierre-André VOUILLOT

**Absent(e)s**

Dominique BERION, Claude CHATELAIN, Jean-Louis POGLIANO

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Guillaume AYMONIN a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Vu la délibération de la CCLL en date du 25/01/2018 mettant en œuvre un règlement d'intervention pour aider les projets d'immobilier d'entreprise,  
Vu les délibérations de la CCLL en date du 12/12/2018, 12/12/2019, 21/01/2021 et 16/12/2021 révisant le règlement d'intervention pour aider les projets d'immobilier d'entreprise,

Vu la demande d'aide formulée par la SARL Le Verger,

Vu l'avis favorable de la commission n°2 « développement économique » réunie le 14/06/2022,

La Communauté de Communes Loue Lison peut octroyer une aide publique relative à un projet immobilier à une entreprise désireuse de se développer sur le territoire communautaire si elle estime que sa demande est économiquement fondée.

Madame GILIBERT-COLLETTE souhaite créer un restaurant sur la commune de Scey-Maisières. La créatrice, en reconversion professionnelle, a fait l'acquisition d'une grange qu'elle projette de rénover pour y installer un restaurant sur le concept de « cave à manger », nouveau sur le territoire.

Elle souhaite proposer une carte réduite avec des plats de saisons et se fournir uniquement auprès de producteurs locaux. Mme GILIBERT-COLLETTE a, par ailleurs, effectué une démarche auprès de la Région pour l'obtention du label Qualité Tourisme.

Le coût total du projet s'élève à 246 332 €. L'examen de la demande a établi l'assiette des dépenses éligibles à hauteur de 113 244 €. L'application du taux d'aide à hauteur de 5 % des dépenses éligibles et d'un bonus environnemental applicable en raison des choix réalisés en faveur de la transition énergétique, a fixé la proposition de la commission n°2 à une subvention de 10.000 €.

Après étude du dossier, audition du porteur de projet et avis favorable du maire de la commune concernée, la commission n°2 a émis un avis favorable à la demande, à l'unanimité.

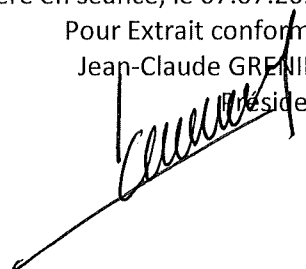
Invité à se prononcer, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'allouer une aide à l'immobilier d'entreprise à la SARL Le Verger à hauteur de 10.000 €.
- D'autoriser le Président à signer la convention avec la SARL Le Verger définissant notamment les engagements du bénéficiaire de l'aide et les modalités du versement de l'aide.

Fait et délibéré en séance, le 07.07.2022

Pour Extrait conforme,  
Jean-Claude GRENIER

Président



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20220707-115-22-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/07/2022